

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 718

22 mars 2008

SOMMAIRE

Air Berlin 3. LeaseLux S.à r.l.	34418	Ingénierie Technique et Financière S.à r.l.	34461
Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l.	34419	INnet Luxembourg S.A., en abrégé INnet	34448
Airedale Real Estate S.à r.l.	34444	Intercontrol Holding S.A.	34446
Alpina Immobilière	34461	KA Office S.à r.l.	34444
Apsys St Petersburg Financing S.à r.l. ...	34446	Koelnag Holding S.A.	34421
Art & Façades Sàrl	34452	Lareneginvest Holding S.A.	34463
Atelier de Couture et de Retouches Sylvie S.à r.l.	34461	Lester Holding S.A.	34461
Boyar Estates S.A.	34463	Leverage S.à r.l.	34420
Boyar Estates S.A.	34462	Millhouse Real Estate S.à r.l.	34462
Boyar Estates S.A.	34433	Modlot International Holding S.A.	34446
BRAPF Kannai S.à r.l.	34444	Neptun Lux Holding One S.à r.l.	34420
Bru II GP S.à r.l.	34433	Nomeco S.A.	34422
Cart Lux S.à r.l.	34464	Novator Biogas II S.à r.l.	34434
Crystal Investments Luxembourg S.à r.l.	34446	Parworld	34425
Cyborg Line	34421	PB PCR Soparfi 1, Luxembourg Sàrl	34426
Dana Invest S.A.	34419	Pierre PAULUS LUX S.à r.l.	34433
Dana Invest S.A.	34420	Reden S.à r.l.	34463
DPB International S.A.	34449	Rosalia Real Estate AG	34423
Ellegi S.A.	34431	Runner S.A.	34421
Etablissement Claude Kremer Sàrl	34432	Santander European Investments Lux S.à r.l.	34449
Etablissements A. POECKES	34444	Silcart S.A.	34449
Etablissements A. POECKES	34418	Siltarc S.A.	34448
Fairmark S.A.	34452	SistemApsys Financing S.à r.l.	34446
Fohl Parquet S.à r.l.	34431	Subcart S.A.	34443
Garage Alex Greischer S.à r.l.	34443	Telman Immoconsult S.A.	34432
Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l.	34425	Tiger Holding S.à r.l.	34464
Genvest S.A.	34423	TRIMAR (Luxembourg) S.A.	34424
Genvest S.A.	34425	VCapital Management S.A.	34422
GFI Luxembourg S.A.	34418	Via Santé S.A.	34422
GFI Luxembourg S.A.	34418	Via Santé S.A.	34464
Glacier Investment II S.C.A.	34419	Videx International S.A.	34424
Go Investments S.A.	34431	W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.	34462
Grand Hôtel de Vianden S.à r.l. - Ancien Hof van Holland	34430	Zetamind (Luxembourg) S.A.	34432
		ZithaSenior S.A.	34424

GFI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.641.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028524/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04422. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

GFI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.641.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028525/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04419. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Air Berlin 3. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 132.482.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 20. Februar 2008.

Für die Gesellschaft
Pour Maître J. Seckler
Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008030326/231/14.

(080030634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Etablissements A. POECKES, Société Anonyme.

Siège social: L-3786 Tétange, 25, rue Pierre Schiltz.
R.C.S. Luxembourg B 13.651.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2007

Les mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Monsieur John Poeckes, président et administrateur-délégué, demeurant à L-3784 Tétange, 52, rue de Rumelange;
2. Madame Marie-Jeanne Poeckes, administrateur, demeurant à L-3784 Tétange, 54, rue de Rumelange;
3. Monsieur André Poeckes, administrateur, demeurant à L-9745 Doennange, Maison 42;
4. Monsieur Marc Poeckes, administrateur, demeurant à L-3491 Dudelange, 5, an Hinnefen.

Sont nommés commissaires aux comptes:

Madame Claire Junker-Poeckes, demeurant à L-8055 Bertrange, 55, rue de Dippach et Monsieur Joseph Poeckes, demeurant à L-3784 Tétange, 58, rue de Rumelange.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour extrait conforme
ETABLISSEMENTS A. POECKES

Signature

Référence de publication: 2008030542/3206/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06464. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.487.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 20. Februar 2008.

Für die Gesellschaft
Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008030325/231/14.

(080030620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Dana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.090.

Par la présente, je vous informe de ma démission de commissaire aux comptes de la société DANA INVEST S.A., ayant son siège social à L- 9227 Diekirch, 52, Esplanade avec effet au 31 décembre 2007.

Marche-en-Famenne, le 21 février 2008.

P. Moncousin.

Référence de publication: 2008030492/2602/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2008, réf. DSO-CN00248. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080031647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Glacier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 104.376.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 11 janvier 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance:

- ERNST & YOUNG S.A., Société Anonyme, avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;
- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;
- COMPAGNIE DE REVISION S.A., avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008030557/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00966. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Dana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.090.

Par la présente, je vous informe de ma démission d'administrateur de la société DANA INVEST S.A., ayant son siège social à L- 9227 Diekirch, 52, Esplanade avec effet au 31 décembre 2007.

Siebenaler, le 21 février 2008.

P. Müller.

Référence de publication: 2008030494/2602/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2008, réf. DSO-CN00247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080031641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Neptun Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.526.

Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 3 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'associé unique du 3 janvier 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Kurt Björklund, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- L'associé unique a nommé Ola Nordquist, né le 10 novembre 1970 à Skene, Suède, ayant son adresse professionnelle à Birger Jarlsgatan 12, 114 34 Stockholm, Suède, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 3 janvier 2008, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Alistair Boyle
- Ola Nordquist.

Le gérant de la Société, Alistair Boyle, a changé son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernsey.

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2008030520/3794/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Leverage S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 2, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 121.149.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société LEVERAGE S.à r.l., tenue le 2 janvier 2008, que:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société LEVERAGE S.à r.l. au 2, rue Siggy vu Letzebuerg à L-1933 Luxembourg (B.P. 76 L-2010 Luxembourg)

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour LEVERAGE s.à.r.l.

B. Sugars

Référence de publication: 2008030778/1675/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Cyborg Line, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.084.

—
Procès-verbal de décision de l'administrateur unique du 1^{er} février 2008

L'an deux mille huit et le 1^{er} février à 16.00 heures

L'administrateur unique de la société, Monsieur Jean Reicherts, siégeant à son domicile professionnel L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris a pris la décision suivante:

Décision unique

Le siège de la société, actuellement au:

34, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg,

est transféré au:

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Cette décision est prise conformément à l'article 2 des statuts, qui donne ce pouvoir à l'administrateur unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16.00 heures.

Le présent procès-verbal a été établi en trois exemplaires qui ont été signés par l'administrateur unique.

J. Reicherts.

Référence de publication: 2008030780/8329/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07968. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.269.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président à savoir la société MADAS S.à r.l. représentée par son représentant permanent Monsieur Alain Renard. La société MADAS S.à r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

KOELNAG HOLDING S.A

FINDI S. à r. l. / MADAS S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. Bitterlich / A. Renard

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008030568/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Runner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.354.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030701/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06744. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Via Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.609.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} février 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030674/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

VCapital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.150.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 7 novembre 2007

La démission de Monsieur Ricardo Portabella Peralta de son poste d'administrateur de VCAPITAL MANAGEMENT S.A. avec effet au 3 juillet 2007 est acceptée.

Certifié sincère et conforme

Pour VCAPITAL MANAGEMENT S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008030571/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Nomeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.803.

—

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 8 juin 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 8 juin 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 8 juin 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 29 mai 2007.
 FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
 N. Thirion / I. Schul
Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008030595/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

La société FINDI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 14 mars 2006, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société LOUV S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 14 mars 2006, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société MADAS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 14 mars 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.
 GENVEST S.A.
 FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.
Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration
 C. Bitterlich / A. Renard
Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008030594/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Rosalia Real Estate AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 114.710.

Die Anschrift von Herrn Veit Michael, beauftragt mit der tägliche Geschäftsführung, ändert wie folgt:

Berufsanschrift: L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30.

Was die Vertretungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 31. Dezember 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008030641/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Videx International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.978.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 4 décembre 2007 que:

- M. Laurent Muller, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030637/717/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

ZithaSenior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.345.

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 9. Mai 2007

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Schwester Brigitte, geb. Brigitte Schneiders, Schwester Michèle, geb. Jossette Koedinger, Frau Dr. Carine Federspiel, Frau Dr. Martine Stein-Mergen, Herr Prof. Dieter Ferring, Herr Dr. Hans Jürgen Goetzke, M^e Léon Gloden werden erneuert und erlöschen mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007.

Das Mandat des Rechnungsprüfers FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. wird erneuert und erlischt mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007.

ZithaSenior S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008030640/717/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

TRIMAR (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 42.638.

Extrait de la décision du liquidateur tenue au siège social de la société en date du 8 février 2008, à 14.00 heures

Le liquidateur décide de transférer le siège social de la société TRIMAR LUXEMBOURG S.A. au 3-11, rue Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2008030795/5863/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 6.236.549,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.546.

—
Extract of the resolutions taken at the Quota Holders Meeting held on October 2nd, 2007

1. The mandate of the company KPMG AUDIT, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is renewed, for a new statutory period of one year, as Independent Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2008.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale des Associés en date du 2 octobre 2007

1. Le mandat de la société KPMG AUDIT, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est reconduit comme Réviseur Indépendant, pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour GENPACT INVESTMENT CO.(LUX) SICAR SARL

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008030576/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président à savoir la société MADAS S.à r.l. représentée par son représentant permanent Monsieur Alain Renard. La société MADAS S.à r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

GENVEST S.A.

FINDI S.à.r.l. / MADAS S. à.r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. Bitterlich / A. Renard

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008030578/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

—
Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008030719/2300/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07096. - Reçu 180 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

PB PCR Soparfi 1, Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.525.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PARIBUS CUMBRIAN INVESTMENT Sàrl, a Luxembourg private limited liability company, formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg registered under B (in course of registration), with a share capital of 12.500.- EUR,

here represented by Mrs Carine Langehegermann, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I. Purpose - name - duration

Art. 1. A company is established between the actual sole share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of PB PCR SOPARFI 1, LUXEMBOURG Sàrl.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III. Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2008.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by the shareholder PARIBUS CUMBRIAN INVESTMENT Sàrl, prenamed.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand (2,000.-) Euro.

Decisions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Rüdiger Kimpel, Financial Trader, born in Wiesbaden (Germany) on September 2, 1961, residing in 3, rue Fernand Mertens in L-2148 Luxembourg, Category A manager;

- Mr Johannes Stahl, Financial Trader, born in Nordhorn (Germany) on the 14th of October 1966, residing in D-22587 Hamburg, Moerikestrasse (Germany), Category A manager;

- Mr Christopher Schroeder, Financial Trader, born in Hamburg (Germany) on 27th August 1961, residing in D-22609 Hamburg, Reichskanzlerstrasse 6, Category A manager;

- Mr Bob Faber, Chartered Accountant, born in Luxembourg on the 15th of May 1964, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Category B manager;

- Mr Charles Meyer, Chartered Accountant, born in Luxembourg on the 19th of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Category B manager.

3.- The company will be validly bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PARIBUS CUMBRIAN INVESTMENT Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, au capital de 12.500,- EUR,

ici représentée par Madame Carine Langehegermann, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de PB PCR SOPARFI 1, LUXEMBOURG Sàrl.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou, en cas de pluralités de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par les associés, en vertu de leurs pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre les associés et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

34430

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé PARIBUS CUMBRIAN INVESTMENT Sàrl, préqualifié.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ deux mille (2.000,-) euros.

Décisions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Rüdiger Kimpel, commerçant financier, né à Wiesbaden (Allemagne) le 2 septembre 1960, demeurant à 3, rue Fernand Mertens à L-2148 Luxembourg, gérant de catégorie A;
 - Monsieur Johannes Stahl, commerçant financier, né à Nordhorn (Allemagne) le 14 octobre 1966, demeurant à D-22587 Hamburg, Moerikestrasse (Allemagne), gérant de catégorie A;
 - Monsieur Christopher Schroeder, commerçant financier, né à Hamburg (Germany) le 27 août 1961, demeurant à D-22609 Hamburg, Reichskanzlerstrasse 6, gérant de catégorie A;
 - Monsieur Robert Philippe Faber, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B;
 - Monsieur Charles Meyer, expert comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B;
- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Langehegermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, LAC/2008/3074. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008031030/5770/252.

(080032078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Grand Hôtel de Vianden S.à r.l. - Ancien Hof van Holland, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.465.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Peverelli

Le gérant

Référence de publication: 2008030497/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 15 février 2008, réf. DSO-CN00083. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080031066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Go Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 75.529.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune

A ce jour, conformément à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 7 juillet 2006, les administrateurs de la société sont;

Administrateur de catégorie A:

- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008030564/693/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Fohl Parquet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 14, rue du Knapp.
R.C.S. Luxembourg B 90.998.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030498/1457/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2008, réf. DSO-CN00270. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080031262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Ellegi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.756.

—
La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 27 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 27 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé,

né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 27 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 24 septembre 2007.

ELLEGI S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / M. Limpens

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008030566/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Telman Immoconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030499/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 21 février 2008, réf. DSO-CN00161. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080031289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Etablissement Claude Kremer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9417 Vianden, 10, Impasse Kalchesbach.

R.C.S. Luxembourg B 96.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030501/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 21 février 2008, réf. DSO-CN00164. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080031297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Zetamind (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.684.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société que la société ALEXANDER J. DAVIES Sàrl S.A., 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société en date du 1^{er} janvier 2008.

INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG SARL

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008030548/520/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07630. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Pierre PAULUS LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 34, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 103.962.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 novembre 2007

1. Démission de Monsieur Pierre Paulus, demeurant 50, rue Barsy - B-5370 Havelange, de sa fonction de gérant avec effet immédiat;

2. Nomination de Monsieur Bruno Demoulin, demeurant 75 Haie-Collaux - B-5530 Spontin, en tant que nouveau gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Experts-comptables et fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008030503/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06541. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Bru II GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ISK 1.099.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.177.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil de gérance de la société tenue en date du 14 août 2007 que les gérants ont nommé Monsieur Gísli Hjálmtýsson, gérant de catégorie A, né le 15 septembre 1963 à Keflavik en Islande, ayant son adresse professionnelle à Borgatúni 30, Reykjavik, Islande, au poste de délégué à la gestion journalière de la société, pour une période indéterminée et avec effet à la date de ladite réunion.

Dans le cadre de cette gestion, il aura le pouvoir individuel de signer tout document ou acte pour le compte de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008030546/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07182. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Boyar Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.300.

—
Le bilan de la société au 31 mars 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008030714/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05722. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Novator Biogas II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.573.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh February.

Before Us, Maître Martine Decker, notary, residing in Hesperange.

There appeared:

NOVATOR TWO LTD., with registered address at Akara Bldg., 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, BVI, with registered number 1001279,

here represented by Maria Estebanez, legal counsel, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on February 4th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Partner, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Partners, but not exceeding forty (40) Partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may specifically provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name NOVATOR BIOGAS II S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12 500) Shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single Partner or by a decision of the Partners' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Partners. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Partner or the general meeting of Partners.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The single Partner may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Partner. The shares may be transferred freely amongst Partners when the Company is composed of several Partners. The shares may be transferred to non-partners only with the authorisation of the general meeting of Partners representing at least three-quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Partner or of one of the Partners.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Partners. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Partners holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Partner or by the Partners' meeting, which will determine their number, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented.

Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider

or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single partner or to the next general meeting of partners.

Chapter IV. Partner(s)

Art. 16. General meeting of partners. If the Company is composed of one single Partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Partners.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Partners, the decisions of the Partners may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the partners by registered mail. In this latter case, the Partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Partner, the Partners may meet in a general meeting of Partners upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Partners representing half the corporate capital. The notice sent to the Partners in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Partners are present or represented at a Partners' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Partner may act at any meeting of the Partners by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Partner.

Partners' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Partners. Any regularly constituted meeting of Partners of the Company represents the entire body of Partners.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of partners representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by partners representing at least half of the capital.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Partner or, as the case may be, to the general meeting of Partners for approval.

Each Partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Partners. However, the Partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the legal reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the Partner(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

	shares
NOVATOR TWO LTD	12,500
	12,500

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500. - (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,800.-.

Resolution of the partner

The partner resolves to:

1. Appoint the following persons as Managers without Category:

- Mr Sigurgeir Gudlaugsson, born in Reykjavik (Iceland), on August 29, 1976, residing professionally at 42, Sigtun, IS-105 Reykjavik, Iceland.

- Mr Jan Rottiers, born in Naples (Italy), on October 31st, 1964, residing professionally at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

- Mr Pierre-Francois Wery, born in Rocourt (Belgium), on October 30th, 1965, residing professionally at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

The duration of the Manager's mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le onze février.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

NOVATOR TWO LTD, ayant son siège social à Akara Bldg., 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, BVI, enregistrée sous le numéro 1001279,

ici représentée par Madame Maria Estebanez, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentées comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un Associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La société pourra plus particulièrement directement ou indirectement donner des financements ou rendre des services financiers et de l'assistance administrative y incidente à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles la Société ou son actionnaire a un intérêt direct ou indirect, même si cet intérêt est mineur, ou à toute société qui est un actionnaire direct ou indirect de la Société ou à toute société appartenant au groupe de la Société pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination NOVATOR BIOGAS II S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par douze mille cinq cents (12 500) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des Associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des Associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être Associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant, sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant et en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient Associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux Gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Associé ou un créancier e, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, Associés, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, Associés, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Associés(s)

Art. 16. Assemblée générale des Associés. Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux Associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associés peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être Associés.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les Associés représentant la moitié du capital social.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associés peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à disposition des Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclara souscrire le capital comme suit:

	parts sociales
NOVATOR TWO LTD	12.500
	<u>12.500</u>

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.800,- EUR.

Décision de l'Associé

L'Associé décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants sans catégorie:

- Monsieur Sigurgeir Gudlaugsson, né à Reykjavik (Islande), le 29 août 1976, demeurant professionnellement à 42, Sigtun, IS-105 Reykjavik, Islande.
- Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

- Monsieur Pierre-Francois Wery, né à Rocourt (Belgique), le 30 octobre 1965, demeurant professionnellement au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

La durée du mandat des Gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Estebanez, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008. Relation: LAC/2008/6159. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 28 février 2008.

M. Decker.

Référence de publication: 2008031781/241/503.

(080033118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Subcart S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.677.455,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.770.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la Société du 31 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires du 31 janvier 2008 que:

- Les actionnaires ont accepté la démission de John Marren, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat.
- Les actionnaires ont nommé Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant le 18 mars 2011.

Il en résulte qu'à compter du 31 janvier 2008, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Alistair Boyle
- Peter Gibbs.

S. Michel

Administrateur

Référence de publication: 2008030514/3794/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Garage Alex Greischer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 8, Op der Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARAGE ALEX GREISCHER SARL

Signature

Référence de publication: 2008030704/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Airedale Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.946.

Suite à une cession avec effet au 12 septembre 2007, la société AIREDALE HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 2.600 (deux mille six cents) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée AIREDALE REAL ESTATE S.à r.l. à la société HOLDARION S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

- HOLDARION S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert	2.600 parts sociales ordinaires
- AIREDALE HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	400 parts sociales privilégiées
Total:	2.600 parts sociales ordinaires 400 parts sociales privilégiées

Pour avis sincère et conforme

AIREDALE REAL ESTATE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030536/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Etablissements A. POECKES, Société Anonyme.

Siège social: L-3786 Tetange, 25, rue Pierre Schiltz.

R.C.S. Luxembourg B 13.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETABLISSEMENTS A. POECKES

Signature

Référence de publication: 2008030705/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06487. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

KA Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRAPF Kannai S.à r.l.).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.558.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRAPF HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.093,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 19 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de BRAPF KANNAL S.à r.l., (ci-après la «Société») une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.558, constituée selon un acte dressé par Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 novembre 2007 (page 124006, numéro 2584).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Sole resolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en KA OFFICE S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts qui doit être lu comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de KA OFFICE S.à r.l.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRAPF HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.093,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 19 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de BRAPF KANNAL S.à r.l., (ci-après la «Société») une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.558, constituée selon un acte dressé par Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 novembre 2007 (page 124006, numéro 2584).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en KA OFFICE S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts qui doit être lu comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de KA OFFICE S.à r.l.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/40. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008030920/239/71.

(080032163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Intercontrol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 février 2008.

Pour copie conforme

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2008030891/218/13.

(080031269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Modlot International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.721.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50876 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008030892/211/11.

(080031283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

**SistemApsys Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apsys St Petersburg Financing S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.487.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50805 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008030893/211/12.

(080031307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Crystal Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.636.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of CRYSTAL LUX INVESTMENTS LLC, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, represented by Lynn Skillen, in his capacity of director,

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», CRYSTAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 123.636, has been incorporated by deed enacted on the 12th of January 2007, published at page 19414 of the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 405 of March 20, 2007.

II.- That the subscribed share capital of the «société à responsabilité limitée» CRYSTAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l. amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal par value of EUR 1,- (one euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the «société à responsabilité limitée» CRYSTAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder and liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CRYSTAL LUX INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, représenté par Lynn Skillen, en sa capacité de directeur,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui est délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée CRYSTAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123.636, a été constituée suivant acte reçu le 12 janvier 2007, publié en page 19414 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 405 du 20 mars 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée CRYSTAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l. pré-désignée, s'élève actuellement à 12.500,- euros (douze mille cinq cents euros), représentés par 12,500 (douze mille cinq cent) actions ayant chacune une valeur nominale de 1,- euro (un euro), intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société à responsabilité limitée CRYSTAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique et liquidateur il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/118. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008030910/211/84.

(080032404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Siltarc S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 799.440,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.778.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la Société du 31 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires du 31 janvier 2008 que:

- Les actionnaires ont accepté la démission de John Marren, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat.
- Les actionnaires ont nommé Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant le 18 mars 2011.

Il en résulte qu'à compter du 31 janvier 2008, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Alistair Boyle
- Peter Gibbs.

S. Michel

Administrateur

Référence de publication: 2008030515/3794/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06174. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

INnet Luxembourg S.A., en abrégé INnet, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 51.065.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution de l'Associé Unique de la Société du 30 mars 2007

L'associé:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 mars 2007 au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

INnet LUXEMBOURG S.A., en abrégé INnet

Signature

Référence de publication: 2008030739/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Silcart S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.645.450,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.777.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la Société du 31 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires du 31 janvier 2008 que:

- Les actionnaires ont accepté la démission de John Marren, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat.
- Les actionnaires ont nommé Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant le 18 mars 2011.

Il en résulte qu'à compter du 31 janvier 2008, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Alistair Boyle
- Peter Gibbs

S. Michel

Administrateur

Référence de publication: 2008030516/3794/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

DPB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 112.733.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 8 septembre 2007

Le Conseil décide la nomination de Monsieur Antoon Krings, 55 bis, rue des Saints-Pères 75006 Paris France, au poste Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008030526/7606/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 133.110.

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY CATALUÑA S.A., under number CIF A- 84928035 a company governed by Spanish law «Sociedad Anonima» (a shareholding company) with a share capital of € 100,000,000.- whose registered offices are at Boadilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, incorporated at the commercial Registry of Madrid under volume 23569 Book: 0 folio: 80 section 8 Page M-422932,

here represented by Mr. Carlos Zamora Alcáñiz, director residing in Madrid, by virtue of a proxy, given in Madrid on 11 February 2008.

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 1 S.A., under number CIF A 84927250 a company governed by Spanish law «Sociedad Anonima» (a shareholding company) with a share capital of € 100,000,000.- whose registered offices are at Boadilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, incorporated at the commercial Registry of Madrid under volume 23569 Book: 0 folio: 80 section 8 Page: M-422931,

here represented by Mr. Carlos Zamora Alcáñiz, previously named, by virtue of a proxy, given in Madrid on 11 February 2008.

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 2 S.A., under number CIF A 84925288 a company governed by Spanish law «Sociedad Anonima» (a shareholding company) with a share capital of € 100,000,000 whose registered offices are at Boadilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, incorporated at the commercial Registry of Madrid under volume 23569 Book: 0 folio: 59 section 8 Page: M-422930,

here represented by Mr. Carlos Zamora Alcáñiz, previously named, by virtue of a proxy, given in Madrid on 11 February 2008.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the partners of SANTANDER EUROPEAN INVESTMENTS LUX S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.110, having its registered office at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 November 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 December 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners decide to increase the Company's share capital by an amount of four hundred ninety-five thousand euro (EUR 495,000.-), so as to raise it from its present amount of seventy-seven million nine hundred four thousand euro (EUR 77,904,000.-) up to seventy-eight million three hundred ninety-nine thousand euro (EUR 78,399,000.-) by the issue of four hundred ninety-five thousand (495,000) shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) and bearing the same rights and obligations as the existing ones.

The new shares have been subscribed as follows:

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY CATALUÑA S.A., prenamed, has subscribed to one hundred sixty-five thousand (165,000) shares for a global amount of one hundred sixty-five thousand euro (EUR 165,000.-) fully paid up by a contribution in cash;

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 1 S.A., prenamed, has subscribed to one hundred sixty-five thousand (165,000) shares for a global amount of one hundred sixty-five thousand euro (EUR 165,000.-) fully paid up by a contribution in cash; and

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 2 S.A., prenamed, has subscribed to one hundred sixty-five thousand (165,000) shares for a global amount of one hundred sixty-five thousand euro (EUR 165,000.-) fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of four hundred ninety-five thousand euro (EUR 495,000.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is fixed at seventy-eight million three hundred ninety-nine thousand euro (EUR 78,399,000.-) represented by seventy-eight million three hundred ninety-nine thousand (78,399,000) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY CATALUÑA S.A., sous le numéro CIF A- 84928035 une société régie selon les lois espagnoles «Sociedad Anonima» ayant un capital social d'un montant de € 100.000.000,- dont le siège social est à Boadilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, constituée auprès du registre de commerce de Madrid sous les références suivantes volume 23569 Livre: 0 folio: 80 section 8 Page M-422932,

ici représentée par Monsieur Carlos Zamora Alcàñiz, directeur, demeurant à Madrid, en vertu d'une procuration donnée à Madrid en date du 11 février 2008.

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 1 S.A., sous le numéro CIF A 84927250 une société régie selon les lois espagnoles «Sociedad Anonima» ayant un capital social d'un montant de € 100.000.000,- dont le siège social est à Boadilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, constituée auprès du registre de commerce de Madrid sous les références suivantes volume 23569 Livre: 0 folio: 80 section 8 Page: M-422931,

ici représentée par Monsieur Carlos Zamora Alcàñiz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Madrid en date du 11 février 2008.

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 2 S.A., sous le numéro CIF A 84925288 une société régie selon les lois espagnoles «Sociedad Anonima» ayant un capital social d'un montant de € 100.000.000,- dont le siège social est à Boadilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, constituée auprès du registre de commerce de Madrid sous les références suivantes volume 23569 Livre: 0 folio: 59 section 8 Page: M-422930,

ici représentée par Monsieur Carlos Zamora Alcàñiz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Madrid en date du 11 février 2008.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de SANTANDER EUROPEAN INVESTMENTS LUX S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.110, ayant son siège social au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 495.000,-), afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept millions neuf cent quatre mille euros (EUR 77.904.000,-) jusqu'à soixante-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 78.399.000,-) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-quinze mille (495.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY CATALUÑA S.A., prénommée, a souscrit à cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales pour un montant global de cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) intégralement libéré par un apport en numéraire;

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 1 S.A., prénommée, a souscrit à cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales pour un montant global de cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) intégralement libéré par un apport en numéraire; et

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 2 S.A., prénommée, a souscrit à cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales pour un montant global de cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) intégralement libéré par un apport en numéraire.

L'apport total d'un montant global de quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 495.000,-) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 alinéa premier des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 78.399.000,-) représenté par soixante-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille (78.399.000) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Zamora Alcàñiz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008, Relation: EAC/2008/2304. — Reçu 2.475 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008030926/239/148.

(080032201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Art & Façades Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 42.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 février 2008.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2008030899/223/12.

(080031424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Fairmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 30.995.

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAIRMARK S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 30.995, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 349 du 27 novembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu notarié en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 20 mai 2005.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Agnieszka Dziuda, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 36.072.725,- par absorption de pertes reportées et annulation de 1.442.909 actions de la Société.
2. Réduction du capital social à concurrence de EUR 146.717.800,- par l'annulation de 5.868.712 actions et remboursement de ce montant à l'actionnaire unique de la Société.
3. Réduction de la réserve légale pour la porter de son montant actuel de EUR 39.662,97 à EUR 3.100,-.
4. Adoption d'une version anglaise des statuts et refonte complète des statuts actuels.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de trente-six millions soixante-douze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 36.072.725,-) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux millions huit cent vingt et un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 182.821.525,-) à cent quarante-six millions sept cent quarante-huit mille huit cent euros (EUR 146.748.800,-) par absorption des pertes reportées à la date d'aujourd'hui et par annulation d'un million quatre cent quarante-deux mille neuf cent neuf (1.442.909) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La réalité de ces pertes reportées a été prouvée au notaire soussigné par un certificat dûment établi par deux administrateurs de la Société, lequel certificat reste annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-six millions sept cent dix-sept mille huit cent euros (EUR 146.717.800,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-six millions sept cent quarante-huit mille huit cent euros (EUR 146.748.800,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par l'annulation de cinq millions huit cent soixante-huit mille sept cent douze (5.868.712) actions, et par remboursement à l'actionnaire unique, COFRA HOLDING AG, une société de droit suisse, ayant son siège social à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, inscrite au registre de commerce du canton de Zug (Suisse), sous le numéro CH-170.3.025.087-7, de la somme de cent quarante-six millions sept cent dix-sept mille huit cent euros (EUR 146.717.800,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale de la Société pour la porter de son montant actuel de trente-neuf mille six cent soixante-deux euros et quatre-vingt dix-sept cents (EUR 39.662,97) à trois mille cent euros (EUR 3.100,-) par le remboursement d'un montant de trente-six mille cinq cent soixante-deux euros et quatre-vingt dix-sept cents (EUR 36.562,97) à l'actionnaire unique de la Société, COFRA HOLDING A.G., préqualifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter une version anglaise des statuts et de refondre complètement les statuts actuellement en français afin de donner désormais aux versions anglaise et française la teneur qui suit.

En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

« **Art. 1. Form and Name.** There exists a limited company (société anonyme) under the name of FAIRMARK S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the fourth Wednesday of the month of June at 10.30 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this

article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a

dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

Version française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de FAIRMARK S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Ac-

tionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de juin à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature

de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français prévaut. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Bogaerts, A. Dziuda, F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008. LAC/2008/3624. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008031714/7241/467.

(080033074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Ingénierie Technique et Financière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 59.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INGENIERIE TECHNIQUE ET FINANCIERE SARL

Signature

Référence de publication: 2008030708/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06495. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Alpina Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 4, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 20.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPINA IMMOBILIERE SARL

Signature

Référence de publication: 2008030709/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06492. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Atelier de Couture et de Retouches Sylvie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6718 Grevenmacher, 26, rue des Caves.

R.C.S. Luxembourg B 41.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATELIER DE COUTURE ET DE RETOUCHES SYLVIE SARL

Signature

Référence de publication: 2008030707/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06490. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Lester Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.600.

Par lettre recommandée adressée le 9 janvier 2008 à la société LESTER HOLDING S.A., dont le siège social a été transféré - suivant décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 10 janvier 2008 - au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a notifié la résiliation de son contrat de domiciliation avec ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030561/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Boyar Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.300.

Le bilan de la société au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030711/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05729. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Millhouse Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.075.

Suite à une cession avec effet au 12 septembre 2007, la société MILLHOUSE HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 2.600 (deux mille six cents) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée MILLHOUSE REAL ESTATE S.à r.l., à la société HOLDARION S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

- HOLDARION S.à r.l, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert	2.600 parts sociales ordinaires
- MILLHOUSE HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	400 parts sociales privilégiées
Total:	2.600 parts sociales ordinaires 400 parts sociales privilégiées

Pour avis sincère et conforme

MILLHOUSE REAL ESTATE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030537/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

W.P.S.-Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 55.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W.P.S.-LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008030703/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06465. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Boyar Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.300.

Le bilan de la société au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030710/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05732. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Lareneginvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 42.862.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030720/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06233. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Reden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.343.

Extrait de la résolution adoptée par les associés de la Société le 3 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de la résolution des associés du 3 janvier 2008 que:

- Les associés ont accepté la démission de Kurt Björklund, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- Les associés ont nommé Ola Nordquist, né le 10 novembre 1970 à Skene, Suède, ayant son adresse professionnelle à Birger Jarlsgatan 12, 114 34 Stockholm, Suède, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 3 janvier 2008, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Alistair Boyle
- Ola Nordquist

Le gérant de la Société, Alistair Boyle, a changé son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernsey.

S. Michel
Gérante

Référence de publication: 2008030521/3794/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Cart Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.601.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 31 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'associé unique du 31 janvier 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de John Marren, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- L'associé unique a nommé Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 31 janvier 2008, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Alistair Boyle
- Peter Gibbs

S. Michel
Gérante

Référence de publication: 2008030517/3794/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Via Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.609.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008030715/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05713. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.414.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50726 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008030890/211/11.

(080031033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.
